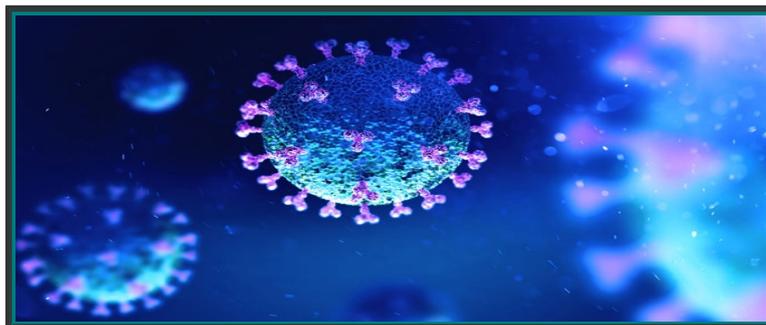




Analyse critique des impacts socioéconomiques et politiques tangibles ou potentiels de la propagation du COVID-19 en Afrique de l'ouest



Prince Israël KOYA

**Docteur-Chercheur en Sciences politiques de l'Université de Paris
Juriste et spécialiste des politiques publiques du développement**

Paris le 06/04/2020

INTRODUCTION

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, en dépit de l'irruption violente du terrorisme djihadiste transnational au début des années 2000 à l'échelle globale, ou encore des effets délétères déjà perceptibles des changements climatiques, on peut affirmer, aujourd'hui sans hésiter, que la pandémie de la nouvelle maladie à coronavirus COVID-19 est la pire crise multidimensionnelle et ubiquiste à laquelle l'humanité s'est trouvée confrontée. Les fermetures de frontières tous azimuts, impliquant un ralentissement net des échanges internationaux et la quasi-neutralisation de l'appareil productif tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, peuvent témoigner du caractère trivial de cette affirmation.

Apparu en décembre 2019 en Chine dans la province du Hubei, plus précisément dans la ville de Wuhan, le COVID-19 s'est propagé, aujourd'hui, à la vitesse du son si ce n'est à celle de la lumière à l'échelle du globe, n'épargnant aucun continent sur son passage. D'où sa qualification en grade de pandémie par l'OMS le 11 mars 2020¹. Entre décembre 2019 et le 05 avril 2020, le COVID-19 a, officiellement, causé la mort de plus de 60 000 personnes dans plus de 180 pays et affecte plus d'1 million de malades à travers le monde.

Mais au-delà des conséquences sanitaires hallucinantes engendrées par la pandémie, il convient de relever que les mesures de distanciation sociale, en l'occurrence, celles stipulant le confinement de la population et la suspension de toutes activités économiques non-essentiels, telles que retenues par les pays les plus touchés, y paralysent quasi-totalement l'activité économique, en dehors bien sûr des activités jugées indispensables à la survie de la nation. A cet effet, en Europe et aux États-Unis, des mesures monétaires exceptionnelles d'assouplissement quantitatif ont été massivement annoncées par les États qui, dans la foulée, ont reçu toutes les garanties nécessaires de leurs banques centrales respectives, afin d'apporter une réponse financière agressive et proportionnelle à la hauteur des menaces portées par le Covid-19.

Mais, bien que l'épicentre du COVID-19 se situe, aujourd'hui, en Europe et aux États-Unis, la plupart des États africains, disposant de structures sanitaires, naguère, exsangues, d'économies fortement extraverties, sans omettre la vulnérabilité et la précarité socio-économique des populations, n'est guère épargnée par les affres inhérents à la propagation de la pandémie. Car si, à la date du 3 avril 2020, le nombre de personnes décédées à cause du COVID-19 en Afrique (près de 300 morts) semblait largement dérisoire lorsqu'on tient compte de ceux enregistrés en Italie

¹ OMS, «Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS lors du point de presse du 11 mars 2020 », disponible à l'adresse: <https://www.who.int/fr/dg/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---11-march-2020>, consultée le 03/04/2020.

(13915), en Espagne (10000), en France (6500), en Chine (3300) ou aux États-Unis (6000), les conséquences socio-économiques et politiques pourraient, en revanche, y être potentiellement importantes. Car, en tenant compte de la faible résilience de leurs économies aux chocs extérieurs et de l'impréparation des systèmes sociaux à supporter des mesures de confinement absolues, à l'instar de celles implémentées dans des pays européens plus nantis comme la France et l'Italie, les États ouest-africains, à l'exception du Bénin², ont majoritairement répondu par la proclamation de l'état d'urgence, toutefois, avec des stratégies diverses, face à la crise du Covid-19. La proclamation de l'État d'urgence dans des circonstances exceptionnelles vise à réduire les libertés individuelles par le biais de plusieurs déclinaisons des mesures de confinement. Ce sont, par exemple, l'instauration de couvre-feu interdisant la circulation et les commerces de nuit (Cote d'Ivoire, Sénégal, Guinée, Niger, Mali, Burkina-Faso etc.), ou le confinement total des populations à l'instar de celui des mégapoles d'Abuja et de Lagos au Nigeria, mais aussi la mise en quarantaine de grandes villes telles que Abidjan et Ouagadougou³, d'où il est interdit d'entrer et de sortir.

Toutefois, toutes ces mesures nationales traduisant l'effort de guerre contre le Covid-19, couplées à la conjoncture internationale actuellement défavorable, forcent à penser que leurs impacts au niveau économique, social et politique réels ou entrevus, néfastes ou bénéfiques pourraient fortement secouer les systèmes de gouvernance globale actuellement en vigueur dans l'ouest-africain. Dans l'impossibilité immédiate de prétendre analyser ou prédire la réaction globale d'une Afrique en réalité disparate (54 États) à ce choc de Covid-19, nous essayerons, principalement, d'expliquer ou de conjecturer, sur la base des données statistiques et empiriques, les impacts socioéconomiques **(I)** et politiques **(II)** susceptibles de découler des mesures étatiques d'urgence prises afin de juguler la propagation du COVID sur le territoire de quelques États d'Afrique de l'ouest.

I. Les impacts socio-économiques

Nous souhaitons les présenter à deux niveaux: sur les populations les plus vulnérables et sur l'État central. D'une part, notre analyse de l'impact social et économique de la lutte contre le Covid-19 sur les populations se focalisera sur l'aggravation de la précarité des conditions de vie des plus vulnérables exposés à une possible flambée des prix des denrées de base, au chômage et à la

2 Le 29 mars 2020, lors d'une interview accordée à la télévision béninoise, le Président béninois Patrice Talon s'est prononcé contre le confinement pour des raisons qui selon lui semblent réalistes. Car pour le Président béninois le confinement supposerait l'arrêt de l'emploi non-salarié qui représente pourtant plus de la moitié de l'emploi du pays. Prudent, il affirme que : « si vous prenez des mesures qui affament tout le monde, elles finiront bravées et bafouées ».

3 TV5 Monde, « Confinement, état d'urgence, couvre-feu... L'Afrique face au coronavirus », disponible à : <https://information.tv5monde.com/afrique/confinement-etat-d-urgence-couvre-feu-l-afrique-face-au-coronavirus-353422>, consulté le 04/04/2020.

perte sèche de revenus pour certains travailleurs dans le secteur informel **(A)**. D'autre part, l'État central, quant à lui, devrait prévoir une baisse drastique des prévisions de croissance économique, de creusement des déficits budgétaires et commerciaux, et surtout le risque d'une insuffisance de fonds rédhibitoire au financement effectif des plans sociaux de lutte contre le Covid-19 **(B)**.

A. Sur les populations

1. L'accentuation de la précarité socio-économique

Dans un rapport de mars 2020 sur la nécessité d'une solidarité globale afin de répondre aux impacts socio-économiques du Covid-19, les Nations Unies soulignaient que la crise du coronavirus pourrait ruiner tous les efforts déjà réalisés au nom de la lutte contre la pauvreté dans le monde⁴. Cela est d'autant plus vrai qu'en Afrique de l'ouest, la totalité des États membres de la CEDEAO affichaient, déjà, des niveaux de pauvreté parmi les plus élevés de la planète. Ainsi, à l'exception du Ghana qui affiche un taux de pauvreté proche des 25 % de sa population, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal, le Nigeria, le Niger, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Burkina-Faso, le Bénin, le Togo, la Gambie, le Liberia, et la Sierra Leone affichent des niveaux de pauvreté abyssaux variant entre 45 % et 60 % de la population. Ce qui signifie, autrement, que dans ces pays, plus de la moitié de la population ne dispose pas quotidiennement d'une modique somme d'argent équivalente à 1,90 dollar pour survivre. C'est dans cette situation d'extrême pauvreté chronique que la crise mondialisée du coronavirus pourrait davantage fragiliser le pouvoir d'achat d'une partie considérable des populations ouest-africaines, auparavant, déjà prostrées, aggravant ainsi la précarité de ces dernières.

Cette perte du pouvoir d'achat pourrait procéder d'une possible flambée clandestine ou parallèle du coût des denrées alimentaires de base liée, non seulement aux spéculations véreuses des commerçants locaux, mais aussi à l'hypothèse d'un renchérissement du prix des biens importés. L'exemple le plus congruent est celui du riz qui, avec ses atouts culinaires et son accessibilité monétaire est devenu dans ces conditions, l'aliment principal des populations vivant en Côte d'Ivoire⁵, et dans presque tous les pays de l'ouest africain. En effet, à l'instar de la Côte d'Ivoire dont la production rizicole estimée à près de 600 000 tonnes par an, ne couvre que 50% des besoins de consommation nationale estimée à 1 500 000 tonnes de riz, les États ouest-africains, eux aussi, ont massivement recours à des importations rizicoles en provenance pays asiatiques⁶, notamment la

4 United Nations, *Shared responsibility, global solidarity : Responding to the socio-economic impacts of COVID-19*, March 2020, p.8.

5 KOYA Prince Israël, *La côte d'Ivoire post-conflit à l'heure de la mondialisation économique*, Université Paris Descartes, 2014, pp.72-74.

6 Ibid,p.74.

Thaïlande et la Chine. Le riz est, par exemple, le premier produit alimentaire importé⁷ au Sénégal (6 % du total des importations), au Mali (2%), au Burkina-Faso (4%) et au Niger près de (9%). Mais les prix du kilo de riz blanchi importé d'Asie pourraient sensiblement augmenter si la crise du Covid-19 s'aggrave et se prolonge dans les pays producteurs. Ces derniers pourraient à leur tour réduire leurs exportations rizicoles au nom de la sauvegarde de leur sécurité alimentaire propre. Face à cette hypothèse du choc extérieur, même les mesures sociales prises par les gouvernements ouest-africains et visant à *renforcer le contrôle des produits de grande consommation et appliquer des sanctions aux contrevenants*⁸, ne sauraient être opérantes.

C'est donc conscients de la précarité qui frappera un nombre significatif des ménages et afin d'atténuer la baisse entrevue du pouvoir d'achat des populations les plus vulnérables due aux mesures de confinement, que certains États ouest-africains dont le Sénégal et la Cote d'Ivoire ont annoncé quelques mesures sociales détaillées. En Cote d'Ivoire, le *Plan de soutien économique, social, et humanitaire* du 31 mars 2020 a prévu, par exemple, de prendre en charge les factures d'eau et d'électricité des ménages les plus pauvres tout en veillant à la stabilité des prix des denrées⁹. Cette mesure pourrait toucher, à en croire le gouvernement, près de 6 millions d'ivoiriens¹⁰. Au Sénégal, le *Fonds de riposte et de solidarité Force Covid-19*, annoncé le 23 mars 2020, prévoit de mobiliser 1000 milliards, dont 50 milliards seront alloués à l'aide alimentaire d'urgence¹¹. Ces plans publics d'aides sociales disparates, une fois mobilisés, ne seront certainement pas le remède à l'accentuation de la précarisation des populations en cette période, mais ils essayeront d'en atténuer les effets. Ils témoignent, par ailleurs, d'une réelle crainte des autorités qui subodorent l'éventualité d'une crise sociale due à l'affaiblissement du pouvoir d'achat.

Part ailleurs, la baisse des flux de fonds d'aide aux familles d'origine diasporique, de plus en plus nécessaires à la subsistance de millions de ménages pauvres en Afrique de l'ouest, risque d'abaisser drastiquement le niveau des revenus de milliers de familles qui en dépendent. En 2013, selon la BCEAO, les fonds d'aide diasporiques provenaient en grande partie de l'Europe (66%) et principalement des pays européens les plus touchés par le Covid-19, en l'occurrence, la France et l'Italie d'où provient près de 50% des flux d'aide cumulés¹². Par conséquent, l'instauration du confinement en Europe, la mise au chômage partiel de milliers de travailleurs migrants africains, et

7 Voir tous les détails, pour tous les pays ouest-africains, sur : <https://import-export.societegenerale.fr/fr/fiche-pays/niger/presentation-commerce>, consulté le 04/04/2020.

8 République de Cote d'Ivoire, *Pandémie du coronavirus :Plan de soutien économique, social et humanitaire*, Abidjan, le 31 Mars 2020, p10.

9 Ibid.

10 Ibidem,p.9.

11 Discours à la nation du Président Macky Sall du 23 Mars 2020.

12 BCEAO, *Synthèse des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants dans les pays de l'UEMOA*, 2013.

même la fermeture des points de transfert d'argent tels que Western Union, Ria ou encore MoneyGram en Europe, font planer le risque de manque à gagner pour des millions de familles restées en Afrique. D'autant plus que, ces fonds diasporiques sont progressivement devenus si rafraîchissants pour les économies ouest-africaines ces dernières années entre 2007 et 2017, dans la mesure où ils ont contribué, par exemple, à près de 10 % du PIB au Sénégal et environ 8 % du PIB Togolais¹³ sur la période.

En plus du risque d'affaiblissement du pouvoir d'achat des plus vulnérables, il faut surtout tenir compte des scénarios d'augmentation des taux de chômage dans le secteur formel privé et de pertes importantes de revenus dans le secteur informel.

2. Aggravation du chômage dans l'emploi formel et atonie des activités informelles

Sur la base des scénarios étudiés par les Nations Unies, le Covid-19 pourrait entraîner des pertes d'emplois très importantes estimées entre 5 et 25 millions d'emplois à l'issue de la crise. Pour les Nations Unies, les emplois les plus menacés sont ceux issus des petites et moyennes entreprises, les auto-employés, les travailleurs journaliers¹⁴. Une conjecture qui pourrait aggraver la situation des millions de chômeurs, de sous-employés et des sans-emplois qui s'est toujours posée avec acuité aux États ouest-africains. En 2018, les taux de chômage déjà importants en Afrique l'ouest, 15 % au Sénégal, 10 % au Mali, 32 % au Niger, 2,6 % au Togo etc., ne prenaient pourtant pas en compte les situations de sous-emploi, celles des milliers de nouveaux diplômés entrant sur le marché de l'emploi par année, et surtout l'immense proportion (près de la moitié de la population) des travailleurs du secteur informel non-déclarés à la comptabilité nationale.

Devant cette situation de l'emploi formel ouest-africain déjà précaire, le chômage attendu à court et à moyen terme, à cause de la crise du Covid-19, affectera surtout les employés du secteur privé formel et informel. Le secteur public quant à lui n'a pas pour le moment prévu de suppression de postes due à la crise. Peut-être le fera-t-il à long terme si la mauvaise conjoncture sanitaire et économique se prolonge dans le temps en impactant fortement les recettes budgétaires.

D'une part, en effet, dans le secteur privé formel, les mesures de confinement qui impliquent les fermetures de frontières, la restriction des déplacements et l'atonie économique tant nationale qu'internationale pourraient engendrer au mieux des situations de mise au chômage partiel, comme c'est le cas en France ou en Espagne. Mais, en Afrique des petites entreprises, qui ont des fonds de trésorerie beaucoup plus faibles et souvent peu respectueuses du droit du travail, pourraient tout simplement licencier des employés pour raisons évidentes d'ordre économique. Dans certains de

13 Bloomfield Investment, *L'impact du Covid-19 sur la zone UEMOA*, Abidjan, 2020, p.6.

14 United Nations, *Shared responsibility, global solidarity : Responding to the socio-economic impacts of COVID-19*, opcit, pp.8-9.

ces cas, la mise au chômage risque d'être actée sans indemnisation et le chômeur sans revenus s'il n'a guère prévu d'alternative telle que l'assurance chômage. En Cote d'Ivoire, le patronat convaincu de la perte d'emplois et des revenus à venir a demandé à l'État « d'engager très rapidement la politique de filets sociaux¹⁵», dans l'hypothèse d'une utilisation du dispositif de chômage partiel, qui ne peut fonctionner sans l'appui étatique. En retour, l'État ivoirien a répondu favorablement au patronat ivoirien en annonçant son Plan de soutien économique, social et humanitaire. Sauf que l'exécution effective de ce plan de sauvegarde est, elle-même, grandement conditionnée à l'arrivée d'aides financières extérieures comme nous le verront plus bas. Par ailleurs, le secteur des services, notamment le commerce, le transport, la restauration et l'hôtellerie ainsi que les divertissements¹⁶, sera sans doute le plus touché. Ce secteur apporte pourtant la plus grande contribution à la formation des PIB des États ouest-Africains. Il représente, respectivement, 41 %, 49 %, 55 %, 50 % et 42 % des PIB du Burkina, du Bénin, de la Cote d'Ivoire, du Ghana et de la Guinée.

D'autre part, le secteur informel des États ouest-africains sera lui aussi une victime privilégiée des mesures de confinement ou de couvre-feu, qui sont susceptibles de faire d'importants dégâts. Ce « marché noir » du travail populaire en Afrique échappe par définition aux statistiques nationales. Or, s'il est difficile à quantifier, son rôle dans l'absorption des populations sans-emploi formel est importantissime pour les États africains qui l'utilise alors comme un amortisseur social¹⁷. A titre d'illustration, le secteur formel représentait 55 % du PIB brut cumulé de l'Afrique subsaharienne selon la Banque Africaine de Développement, en 2014¹⁸. Il représente donc une part substantielle de l'emploi dans les pays ouest-africains avec près de 80 % des personnes actives au Sénégal et au Bénin, par exemple. C'est d'ailleurs devant ce risque grave pour la stabilité de la paix sociale que le Président Béninois s'est résigné à monter un plan de confinement dans son pays en s'exclamant de l'incongruité d'un confinement général en Afrique subsaharienne où près de 80 % des populations vivent du secteur informel¹⁹. Dans les pays ouest-africains en confinement, les activités informelles telles que les commerces de nuit, les maquis, les bars, les restaurants et les taxis communaux seront davantage impactées par les mesures de couvre-feu. Devant cette réalité,

15 Commission indépendante permanente de concertation, Protocole d'Accord relatif aux mesures à prendre pour la gestion de la situation née du Covid-19, mars 2020, p4.

16 Bloomfield Investment, *L'impact du Covid-19 sur la zone UEMOA*, opcit, p.6.

17 Sabine Cessou, « Le poids du secteur informel, Le Monde Diplomatique, novembre 2015. Disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/143/CESSOU/53893>, consulté le 05/04/2020.

18 Perspectives économiques en Afrique 2014, www.africaneconomicoutlook.org

19 Albert Savana, « Covid-19 : le Président Talon du Bénin contre le confinement général », 29/03/2020 sur : <https://www.financialafrik.com/2020/03/29/covid-19-le-president-patrice-talon-du-benin-contre-le-confinement-general/>

les ménages directement concernés et qui ont subodoré les risques accrus de désœuvrement ont reflué vers les provinces fuyant les métropoles à l'annonce des mesures de confinement.

En plus des populations, les pouvoirs publics ouest-africains, eux-aussi, devront faire face aux conséquences pernicieuses de la propagation du Covid-19 qui pourraient creuser les déficits jumeaux.

B. Sur les comptes de l'État central

Les affres du Covid-19 impacteront aussi les comptes publics et les principaux indicateurs macroéconomiques des États ouest-africains. Les différentes projections annoncent une récession de la croissance mondiale qui se situerait autour de 2 % au lieu des 3,3 % de croissance initialement prévue par le FMI en janvier 2020. De la même manière, les États africains qui prévoyaient des taux de croissance importants seront contraints par le Covid-19 à revoir à la baisse leurs prévisions pour l'année 2020. La Côte d'Ivoire qui ambitionnait une croissance de 7,2 % n'en prévoit plus que 3,6 %. Au Sénégal, la croissance est revue à la baisse de 6,9 % à moins de 3 %. Ce ralentissement de l'activité économique au sein des États ouest-africains pourrait se traduire par un creusement des déficits jumeaux : déficit de la balance commerciale et déficit public. L'atonie économique obligera les derniers remparts que sont les États ouest-africains, constitutionnellement libéraux, à se muer radicalement et instantanément en États providence pour la circonstance, bousculant ainsi leurs politiques budgétaires austères prévues initialement au titre de l'année 2020.

1. L'atonie du commerce internationale et la chute du cours des matières premières

Depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, le commerce extérieur des États ouest-africains s'est toujours distingué péjorativement par sa forte spécialisation dans l'exportation de biens primaires à faible valeur ajoutée. Et pourtant leurs importations ont toujours été composées en grande partie de produits manufacturés ou semi-transformés beaucoup plus chers. Si bien que les balances commerciales ont rarement dégagé des excédents. Ainsi ce système d'économie de traite a toujours engendré la détérioration des termes de l'échange, mais il a surtout maintenu la dépendance inexorable des exportations des États ouest-africains aux marchés internationaux, notamment européens. Par exemple les exportations des pays d'Afrique Caraïbes Pacifiques (ACP) très similaires, sont restées concentrées à hauteur de 50% sur un petit nombre de matières premières agricoles cacao (9%), bois (4%), de matières premières énergétiques comme le pétrole (26%) et de ressources minières telles l'or le diamant (11%)²⁰. Spécifiquement, comme le montre le tableau ci-

20 J.-F. Sempéré, *Les accords de partenariat économique : un chemin critique vers l'intégration régionale et la libéralisation des échanges*, IFRI, Programme Afrique subsaharienne, novembre 2008, p.13.

dessous, les exportations globales de matières premières de l'ouest-africain à destination de l'UE ont représenté près de 68,7%, tandis que les produits manufacturés en provenance de l'Europe représentaient 75,7% des importations de la CEDEAO en 2002.

Tableau 13: Structure des échanges entre l'UE et la CEDEAO, 2002, en millions de dollars et en %.

Catégorie du produit	Exportations de l'UE vers la CEDEAO	Importations de l'UE provenant de la CEDEAO
Produits agricoles	1864 (17%)	2902 (31,3%)
Autres matières premières	806 (7,3%)	5231 (56,4%)
Produits manufacturés	8301 (75,7%)	1147 (12,3%)
Total	10 971 (100%)	9 280 (100%)

Source : Benoît Fauchaux, Bénédicte Hemelin, Julieta Medina, *Rapport sur les Impacts de l'accord de partenariat économique UE-Afrique de l'ouest*, op. cit. p.19.

Plus spécifiquement, des pays miniers ouest-africains comme le Burkina et le Mali tirent près de 66 % de leurs devises étrangères de l'exportation de l'or brut (OMC 2018). Les fèves de Cacao et les noix de cajou représentent respectivement 28 % et 9 % des entrées de devises en Côte d'Ivoire. Au Nigeria et au Ghana, l'exportation d'huiles brutes de pétrole représentent respectivement 81% et 35 % des entrées de devises (OMC 2018).

Toutefois, cette forte dépendance du commerce des matières premières africaines aux marchés internationaux risque de souffrir d'une baisse de la demande extérieure due au ralentissement de l'activité économique globale. L'exemple de la chute du prix du baril de pétrole, qui est descendu fin mars à près de 20 dollars le baril, pourrait gravement menacer les finances publiques nigérianes et ghanéennes et engendrer un déficit de leurs balances commerciales légèrement excédentaires. De la même manière, une baisse de la demande d'or brut, liée aux perturbations du transport aérien et à l'arrêt de certaines raffineries²¹, pourrait affecter durement le Mali et le Burkina Faso, qui accuseraient un creusement plus important du déficit de leurs balances commerciales, ainsi que des recettes budgétaires.

Le commerce communautaire transfrontalier des biens, naguère faible entre 10 % et 15 % des exportations ouest-africaines, sera probablement moins impacté. Dans la mesure où la fermeture des frontières aériennes et terrestres ne concerne pas le transport des marchandises. Mais, il convient de relativiser cet optimisme sur la résilience du commerce communautaire face au Covid-19, dans la mesure où la fermeture des frontières obstruera potentiellement des opportunités d'affaires, le commerce des services de tourisme et d'autres services liés aux petites activités transfrontalières comme le transport des personnes.

²¹ Ibidem, p.5.

2. Les perturbations profondes et limites de la politique budgétaire des États

La majeure partie des pays africains ont adopté les lois de finances dès la fin du mois de décembre 2019. Ce qui signifie que les budgets nationaux, c'est à dire que les prévisions de dépenses et de recettes annuelles des États, avaient déjà été consolidés pour l'année 2020. Aussi, dans les pays africains de la zone franc (PAZF), en l'occurrence ceux de l'UEMOA, avant l'irruption du COVID-19, les lois de finances 2020 prévoyaient déjà pour l'année en cours des déficits budgétaires se rapprochant ou dépassant légèrement le critère de convergence communautaire fixé à 3% du PIB. C'est par exemple le cas du Mali (-420 milliards), du Burkina-Faso (- 285 milliards de FCFA) et du Sénégal (-450 milliards de FCFA soit 3 % du PIB).

Afin de riposter aux conséquences du Coronavirus, à l'instar des récentes politiques monétaires exceptionnelles d'assouplissement quantitatif mises en œuvre par la BCE au bénéfice des membres de l'Union Européenne, des États ouest-africains, quant à eux, ont projeté d'engager d'importants fonds d'urgence parallèles aux budgets initiaux et qui seront alloués à des programmes spécifiquement destinés à résister aux conséquences sanitaires, socioéconomiques et politiques de la propagation du Covid-19. Ainsi, le gouvernement malien promet une enveloppe de 6 milliards et 300 millions²². Le Président Macky Sall a annoncé près de 1000 milliards de FCFA. Le gouvernement ivoirien a, en date du 31 mars, annoncé la création de deux plans: l'un destiné à gérer la crise sanitaire et l'autre à soutenir l'activité économique et les plus vulnérables respectivement dotés de 90 et 1700 milliards de FCFA. D'autre pays pays comme le Bénin, certes pauvre mais peut-être beaucoup plus réaliste, ont tout simplement renoncé à monter de tels plans eu égard à la faiblesse de leur puissance financière propre, se limitant simplement à adresser des recommandations à la prudence et à la précaution à l'endroit de leurs populations.

Car devant un contexte budgétaire ouest-africain pré-Covid-19 déjà déficitaire, on est tenté de se demander comment les pouvoirs publics parviendront à tenir les engagements budgétaires initiaux s'ils doivent procéder à des politiques d'urgence visant à soutenir tant l'activité du secteur privé que la vie quotidienne des ménages impactés ? Tout en sachant que les finances qu'exige une lutte efficace contre les affres multisectoriels du Covid-19 sont totalement inaccessibles sur fonds propres? Tant il est vrai que la mobilisation des montants annoncés est, certes souhaitable, mais dépend à plus de 80 % de l'aide extérieure qui n'est pas pressée à arriver. Par exemple, le *Plan ivoirien de Riposte sanitaire* d'un montant de 95 milliards 880 millions de FCFA n'est financé qu'à hauteur 25 milliards de FCFA par les ressources propres de l'État de Cote d'Ivoire. Autrement dit, ces plans de riposte ne seront exécutés que si l'aide extérieure demandée ou promise par les bailleurs internationaux est effectivement dispensée dans le temps. Et même temps, si plusieurs

²² Ibid, p.11.

Bailleurs tels que la BOAD (120 milliards pour les 08 pays de l'UEMOA) et la BAD (1772 milliards de FCFA pour tous les pays africains²³ membres) ont promis soutenir les États ouest-africains, ces derniers, par cette dépendance sans alternative, fragilisent leurs capacités autonomes de réponse face au Covid-19, de ce fait, soumises au rythme des financements extérieurs.

En conséquence, si les financements extérieurs n'arrivent pas en temps voulu ou si leurs montants se trouvent largement inférieurs aux attentes des États, l'alternative probable dont disposent les États pour faire face à l'urgence de répondre au Covid-19, serait de piocher dans les dépenses budgétaires initialement prévues, par exemple, pour la modernisation et l'équipement des services publics, pour le recrutement du personnel d'État, pour le service de la dette etc. Sans oublier que même les recettes budgétaires attendues au titre de l'année 2020 pâtiront elles-aussi de l'atonie de l'activité économique tant au plan national qu'à l'échelle internationale. Car les recettes fiscales représentent, en 2020, près de 90 % de recettes budgétaires de certains États dont le Burkina (87%), et jusqu'à 94 % au Sénégal pour ne citer que ceux là. Et pourtant, les États, avec l'irruption du Covid-19, ont pris d'importantes mesures relatives à des exonérations fiscales visant à soutenir la viabilité du secteur privé et donc des emplois. On peut parler d'une vraie situation de turbulence budgétaire dillematique à prévoir.

Néanmoins, cette situation nous ramène inéluctablement à la question des limites de la politique budgétaire des États africains de la zone franc qui est austère, restrictive, et qui conformément aux accords monétaires passés avec la France et la BCE dans le cadre de la parité fixe du CFA à l'Euro, ne laisse entrevoir aucun recours à l'assouplissement quantitatif. Contrairement à la spontanéité avec laquelle les européens ou les américains font naturellement tourner à la planche à billets en ces périodes exceptionnelles que vit l'humanité, les PAZF eux sont tenus légalement par le respect du principe sacro-saint de la lutte contre l'inflation au détriment de la réalité qui prévaut actuellement. La BCEAO a, certes, annoncé des mesures de soutien aux pays membres visant l'augmentation des montants de crédit et l'adoucissement des conditions des emprunts des banques commerciales²⁴. Ces décisions sont importantes mais elles restent conjoncturelles. Et pourtant, ce qu'il convient tangiblement de réviser, ce sont les politiques monétaires des banques centrales de la zone CFA qui sont restées depuis les indépendances incongrûment restrictives, au regard des besoins de financement actuels des PAZF. C'est à dire qu'elles sont résolument orientées prioritairement vers la lutte contre l'inflation, autrement dit sur la stabilité des prix. A cet effet, le seuil d'inflation au sein de la zone franc a été fixé à moins de 3 % pour l'UEMOA. Ce seuil anti-inflation constitue un taux similaire à celui appliqué en France et en

23 Ibid.p9.

24 Bloomfield Investment, *L'impact du Covid-19 sur la zone UEMOA*, opcit, pp.9-10.

zone euro depuis l'arrimage du CFA à Euro. Ce serait donc au nom de la lutte contre l'inflation liée à l'abondance monétaire que les PAZF sont quasiment interdits de recourir au financement monétaire pour stimuler l'activité économique ou financer des projets de développement? Ils n'ont, d'ailleurs, eu d'autres choix que de se tourner vers les IDE ou l'endettement souverain majoritairement hors-Afrique²⁵.

Mais, une telle politique monétaire restrictive au sein de la zone franc cadre davantage avec les réalités économiques de pays européens qu'avec les réels besoins de financement par le crédit bancaire en Afrique. Car, comme l'affirme Kako Nubukpo, l'inflation au sein de la zone franc n'est pas due à l'abondance monétaire, mais principalement aux déséquilibres entre l'offre et la demande²⁶. L'économiste soutient son propos en affirmant que pour des économies primaires dont celles des PAZF, la sécheresse pourrait, par exemple, engendrer la pénurie d'un produit, dont l'offre étant supérieure à la demande pourrait faire flamber les prix²⁷. De la même manière, la rareté ou la taxation d'un produit importé peut avoir des répercussions sur le niveau des prix en Afrique²⁸. Ainsi, Kako Nubukpo pense comme plusieurs économistes spécialistes de la question dont Bruno Tinel, que l'inflation devrait, au contraire, atteindre dans la situation de pénurie financière actuelle des PAZF, un niveau compris entre 6% et 8%²⁹. Car la politique de stabilité des prix a depuis toujours sacrifié disent-ils l'économie réelle³⁰. Et pourtant, ces derniers, comme nous l'avons vu dans le paragraphe ci-dessus, mobilisent actuellement des sommes relativement modiques sur fonds propres et attendant que l'aide internationale viennent prendre en charge près de 80 % des plans de lutte nationaux contre les affres du COVID-19.

Ces insuffisances de la politique monétaire restrictive au sein de la Zone Franc, en cette période marquée par la nécessité de résister financièrement aux effets du Covid-19, mettent en lumière la nécessité de la réformer. Somme toute, cette crise sanitaire doublée d'une crise de liquidités constitue une énième occasion de redéfinir les termes des accords monétaires surannés et de réformer de la politique budgétaire fortement extravertie qu'elle induit.

25 Ndongo Samba Sylla, « Emerger avec le franc CFA ou émerger du FCFA », In *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire, A qui profite le franc CFA ?*, op. cit., p.175.

26 Demba Moussa Dembélé, Kako Nubukpo et Martial Ze Belinga, Introduction à l'ouvrage collectif *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire, A qui profite le franc CFA ?*, op. cit., p.27.

27 Ibid.

28 Ibidem.

29 Bruno Tinel, « Le fonctionnement des comptes d'opérations entre la France et les pays africains », In, *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire, A qui profite le franc CFA ?*, op. cit., p.104.

30 Ibid.

II. Les potentiels effets politiques

A en croire une note diplomatique du 24 mars 2020 du centre d'analyse, de prévention et de stratégie du Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères , « **l'onde de choc à venir du Covid-19 en Afrique pourrait être le coup de trop porté aux appareils d'État.** ». Globalement, cette note postule que l'incapacité traditionnelle des États africains à protéger économiquement, socialement et militairement leurs populations, constituera à l'aune de la crise du Covid-19, la faiblesse de trop susceptible de cristalliser la vindicte populaire contre les régimes politiques en place. Il est vrai que cette éventualité pourrait constituer l'un des risques politiques encourus par les États africains. Mais, nous considérons que cette turbulence reste avant tout une probabilité et non un oracle comme semble l'annoncé la note diplomatique française. Par ailleurs, on oubliera pas d'évoquer que la métastase du terrorisme djihadiste transnational déjà lancinante dans la région pourrait aggraver la crise politico-militaire en s'engouffrant dans la moindre faille à elle offerte. Ainsi, on pourrait articuler notre analyse des effets politiques délétères de la propagation du covid-19 autour de la probabilité d'une survenance de contestations populaires et de l'aggravation des crises politico-militaires **(A)**.

Toutefois, la note diplomatique française citée plus haut omet de relever que, si la crise du Covid-19 peut affaiblir et discréditer l'État central africain et les régimes politiques en place, elle peut, également, produire des effets plutôt propices à la construction d'un État africain post-crise Covid réformé et aspirant à plus grande autonomie politique et économique vis à vis de l'extérieur **(B)**.

A. Les contestations populaires et l'aggravation des crises politico-militaires entrevues

1. la probabilité des contestations populaires

Tout comme des pays africains soumis à l'ajustement structurel, au début des années 1990, ont dû faire face à des révoltes populaires et diverses tensions internes grandement liées à la dégradation des conditions de vie des populations. Il ne serait pas inexact de prévoir la probable survenance d'émeutes de la faim en contestation des mesures de confinement non-accompagnées de mesures sociales efficaces. Ces bravades populaires à l'encontre de l'autorité des régimes africains en place pourraient prendre la forme d'actes de désobéissance aux mesures de confinement. Mais le ras-le-bol populaire pourrait être beaucoup plus violent et se muer en émeutes populaires lorsque des populations nombreuses ayant perdu leurs revenus sont contraintes de rester chez elles et vivre la promiscuité. Des cas similaires ont déjà pu être observés en Afrique du Sud et plus loin au Liban. Aussi, les conséquences socioéconomiques de cette crise pourraient-elles cristalliser les frustrations

antérieures accumulées par les populations qui voudraient en profiter afin de procéder à une révolution démocratique plus socialisante.

En outre, les contestations populaires à l'égard des pouvoirs publics, s'appuyant sur la théorie structurelle de l'impérialisme, pourraient être exacerbées par les rumeurs postulant sur l'éventualité d'une collusion des élites africaines avec celles des pays occidentaux contre le «petit peuple» africain. Début avril 2020, on a déjà pu assister à une mobilisation massive, le plus souvent via internet, sous des formes diverses de dénonciations véhémentes, des pétitions en ligne et de mise en garde d'associations de défense des droits des noirs contre le lancement des tests du vaccin BCG contre le Covid-19, en Afrique, jugé incongru et infamant. Cette hostilité africaine à l'égard des élites afro-occidentales se fonde, également, sur la crainte que la crise du Covid-19 ne serve en réalité de prétexte à l'Occident qui s'empresserait d'implémenter sa politique néo-malthusianiste à partir du continent Afrique.

Enfin, si la crise dure et que les mesures de confinement s'avèrent de plus en plus insupportables par les populations vulnérables, les mouvements d'opposition politiques pourraient bâtir leur légitimité sur la construction de réquisitoires de mauvaise gouvernance contre les pouvoirs en place. D'autant plus que l'année 2020 est dédiée aux échéances électorales présidentielles dans plusieurs pays d'Afrique de l'ouest dont la Guinée (octobre 2020), la Côte d'Ivoire (octobre 2020), le Ghana (Novembre 2020), le Bénin (entre 2020 et 2021). Ainsi, la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 et la capacité des politiques publiques sociales et économiques d'urgence à en juguler les effets pernicieux sur les populations constitueront un baromètre de la perspicacité ou de l'impéritie pour des régimes en place. C'est en quelque sorte le temps du jugement.

2. L'aggravation des crises politico-militaires entrevues

Depuis l'irruption du Covid-19 en Afrique, l'obsession des pouvoirs publics, déjà fragilisés, est de maîtriser la pandémie et au mieux l'éliminer. Une telle ambition pour des États moins riches et moins préparés à une telle éventualité oblige à concentrer presque tous les efforts publics sur un point, celui de la lutte contre le Covid-19. Malheureusement, cette focalisation collective sur le Covid-19 pourrait se faire au détriment d'autres politiques publiques non moins importantes, à l'instar de la politique de défense et de la sécurité intérieure. On peut craindre que l'insuffisance des fonds extérieurs attendus pour lutter contre le Covid ne poussent les gouvernements ouest-africains à prendre le risque de ponctionner des ressources budgétaires initialement allouées aux dépenses militaires, prévues notamment pour financer la lutte contre le terrorisme qui est beaucoup plus meurtrier dans la bande sahélo-saharienne.

Car en dépit de la prégnance du Covid-19, les Groupes armés terroristes (GAT) ne prennent pas de repos. Il s'agit, principalement, dans la bande sahélo-saharienne de l'État islamique au grand Sahara (EIGS) et sa branche locale Boko Haram au Nigeria, de Ansardine créée en 2012 par Iyad ag Ghaly dans le nord-Mali, du Front de libération du Macina (FLM) de Amadou Koufa au centre et au nord du Mali et de Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Ces groupes armés terroristes n'observent pas de trêve coronavirus en pleine période de lutte des États centraux africains contre la propagation du Covid-19. Au contraire, les GAT n'hésiteront guère à profiter de la focalisation collective sur l'actualité prégnante du Covid-19, pour frapper les pays de la région les plus exposés. Au Tchad, le 23 mars 2020, 98 soldats de l'armée Tchadienne ont été tués par une offensive de Boko Haram à Bouma dans la province du Lac. Le 25 mars 2020, alors que les mesures de confinement sont annoncées au Mali, Soumaila Cissé le principal adversaire politique du Président IBK est enlevé à la veille des élections législatives par le Front de libération du Macina. Enfin, le 08 mars 2020 à Barga et Dinguila deux villes situées au nord du Burkina-Faso, des dizaines de personnes ont perdu la vie dans des massacres non-revendiqués.

Somme toute, l'aggravation de la situation sécuritaire dans les pays touchés ou les plus exposés à la menace terroriste pourrait discréditer les centraux aux yeux des populations qui verrait dans la persistance de cette menace terroriste l'incapacité des politiques publiques à les protéger dans cette période sensible de lutte contre l'autre adversaire, le Covid-19.

B. Les bénéfices politiques entrevus après la crise

Si l'Afrique de l'ouest peut perdre gros à l'issue de la crise du Covid-19, elle peut surtout en retirer des leçons et des gains importants relatifs au renforcement de la souveraineté politique et économique. Nombreux pourraient être ces bénéfices politiques et socioéconomiques immanents que nous présenterons, cependant, de manière non exhaustive, en 3 points. Cependant, pour y parvenir, des révisions de certaines politiques publiques fondamentales s'imposent. Une politique publique peut être définie comme l'ensemble des techniques et stratégies mises en œuvre par des moyens spécifiques afin de résoudre ou de résorber des problèmes³¹ auxquels sont confrontés les populations et donc les pouvoirs publics. Dans notre cas d'espèce, il s'agit de la nécessité de réviser profondément les politiques publiques de santé, de redéfinir des politiques monétaire, budgétaire, et surtout commerciale fortement extraverties et déficitaires.

31 Jean-Marie Denquin, *Introduction à la science politique*, hachette supérieur, Paris, 3ème édition, p.21.

1. Une révision sérieuse des politiques publiques de la santé

La propension des classes sociales supérieures ou de l'élite politique africaine à inexorablement et systématiquement se ruer vers les soins médicaux occidentaux beaucoup plus modernes a toujours oblitéré la prise de conscience sur la nécessité de se doter, en Afrique, d'infrastructures et de systèmes de santé publique opérants et viables. Heureusement ou malheureusement, tout dépend de la classe sociale à laquelle on appartient, la crise du Covid-19 mondialisée a entravé toute velléité d'expatriation africaine vers des services de santé extérieurs, notamment occidentaux, avec la fermeture des frontières et la saturation des hôpitaux occidentaux. Ainsi, cette crise a paradoxalement le mérite d'exposer les carences des systèmes publics sanitaires africains et d'interpeller, par conséquent, les pouvoirs publics sur la nécessité d'y remédier. Les plans sanitaires d'urgence tels que annoncés par plusieurs pays en Afrique de l'ouest dont le Sénégal et la Côte d'Ivoire ne devraient pas être une finalité encore moins une politique circonstancielle. Mais ils doivent plutôt constituer des plans pionniers d'un vaste programme de modernisation des équipements et des infrastructures sanitaires, de formation qualitative et quantitative du personnel médical en période post-covid-19. Car la santé, intrinsèquement liée à la vie de l'humain, admet le principe préventif de l'action sur celui de la réaction.

Dans le même ordre d'idée, au nom de la dignité africaine sur la scène internationale, nous nous sommes offusqués des prévisions de l'OMS et de Antonio Guterres affirmant que si le Covid-19 devait affecter les populations africaines avec la même violence suivant laquelle il sévit en Occident, il y aurait vraisemblablement des millions de morts en Afrique. Toutefois, comment peut-on en douter objectivement si on ne compte qu'un seul respirateur et 20 lits de réanimation au Mali³², qui compte près de 20 millions d'habitants. Même dans les pays ouest-africains plus nantis comme la Côte d'Ivoire on compte entre 70 et 80 respirateurs artificiels³³ pour une population de 25 millions d'habitants. Cette situation périlleuse devra être absolument résorbée, afin de se prémunir convenablement d'une éventuelle future pandémie de la même envergure du Covid-19.

Enfin, il se pose de la même manière, la question de la formation et de la disponibilité des personnels soignants par rapport aux standards internationaux. L'OMS a fixé le seuil de 23 médecins, infirmiers et sages-femmes pour 10000 habitants, soit 1 médecin pour 435 habitants. Or ce chiffre est une gageure en Afrique subsaharienne où l'obsolescence des systèmes de santé s'est toujours posée avec acuité. En effet, aujourd'hui en Afrique de l'ouest, seul le Nigeria se rapproche de ce seuil avec environ 20 médecins pour 10000 habitants. Pour tous les autres pays, on est

32 Franceinfo, « Coronavirus : 1 seul respirateur et une vingtaine de lits de confinement pour tout le Mali », disponible à: https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/coronavirus-un-seul-respirateur-et-une-vingtaine-de-lits-de-confinement-pour-tout-le-mali_3880667.html,

33 LeMondeAfrique, « Coronavirus : l'Afrique au défis de son système de santé », publié le 03/04/2020.

largement en deçà de l'atteinte de ces critères de performance. Au mali, on compte 3 médecins/10000, en Guinée 1 médecin/10000, au Togo 3 médecins/10000, en Cote d'Ivoire 6 médecins/10000, au Burkina-Faso et Bénin 8 médecins/10000 habitants³⁴.

Dans ce contexte, cette crise du Covid-19 devra être perçue, autrement, comme un mal nécessaire à procéder à la remise niveau des infrastructures sanitaires existantes, à la modernisation de l'équipement des structures sanitaires publiques, à l'amélioration de la qualité de formation du personnel médical et à une disponibilité proportionnelle du personnel médical par rapport aux nombre d'habitants.

3. Une sérieuse réforme de la sclérosée politique commerciale de rente

D'abord, la politique d'exportation de produits primaires longtemps adoptée par les pays ouest-africains, de gré ou de force, a, certes toujours alimenter les pays en devises étrangères, mais elle s'est surtout développée au détriment des produits de consommation intérieure et à l'industrialisation. La crise du Covid offre l'opportunité de développer un vrai secteur industriel non seulement léger, mais aussi lourd et en phase avec la révolution technologique et numérique. Les initiatives nationales de professionnels de l'industrie et d'universitaires qui ont diligenté la fabrication locale de gels hydroalcooliques (cas des flacons de gels sortis des laboratoires de l'INPHB de Cote d'Ivoire) et les tentatives de la médecine africaine de trouver un phytomédicament au coronavirus (Apirivine au Bénin) sont à encourager. Toutefois, il faudra aller beaucoup plus loin et produire sur place des biens industriels et pharmaceutiques importés qui impactent négativement nos balances commerciales. Et pourquoi pas commencer déjà par concevoir des respirateurs et développer une vraie industrie médicale locale à la faveur de cette crise. De la même manière, pour assurer l'autosuffisance alimentaire, tous les pays ouest-africains, où le riz est aujourd'hui le premier produit alimentaire importé et apparaît de ce fait comme un bien d'utilité nationale, devront procéder à l'amélioration de la productivité agricole gage d'une production rizicole suffisante en particulier et de l'atteinte de la sécurité alimentaire en général.

Par ailleurs, afin de remédier à l'inexorable extraversion des exportations ouest-africaines le plus souvent destinées à satisfaire le marché international au détriment du commerce communautaire, il faudra un cadre propice à la complémentarité des productions nationales. L'exemple encourageant peut être celui du Burkina-Faso qui importe de Cote d'Ivoire la quasi-totalité de ses huiles de pétrole et minéraux bitumineux représentant près de 23 % des importations de biens du pays en 2018 (OMC 2018).

34 OMS, « Densité de personnel sanitaire dans 49 pays prioritaires », disponible sur : https://www.who.int/hrh/workforce_fr.pdf?ua=1 , consultée le 05/04/2020.

Enfin, afin d'optimiser la rentabilité de l'exploitation et le commerce des matières premières minières et des hydrocarbures dans l'ouest-africain, il faudra penser à réviser les clauses d'exploitation anciennes le plus souvent fondées, soit sur la concession totale de l'exploitation des gisements aux firmes qui en retour s'acquittent de redevances fiscales, soit sur les accords de partage de la production nette entre firmes internationale et l'État. Mais, si nous souhaitons jouir pleinement des revenus issus de l'industrie extractive dite « maudite », il convient dans un avenir plus lointain de basculer plutôt vers des modèles d'accords de service de production qui prévoient le remboursement des frais d'exploration des firmes extractives qui, en revanche, n'auront aucun droit sur la production de l'État. Mais, arriver à ce système nécessite que les pays pétroliers d'Afrique de l'ouest comme le Ghana, le Nigeria, la Cote d'Ivoire et des pays aurifères comme le Mali et le Burkina-Faso s'équipent suffisamment, acquièrent la technologie d'exploitation et forment de manière compétitive leurs ingénieurs et techniciens de demain aujourd'hui. C'est la seule alternative.

Notre présentation des effets politiques positifs entrevus à la fin de notre argumentation, par sa force de proposition d'alternatives et par l'ouverture au débat qu'elle offre, tient aussi lieu de conclusion de cet article.

Par

Prince Israël KOYA, Docteur-Chercheur en Sciences politiques de l'Université de Paris

Juriste et spécialiste des politiques publiques du développement

e mail : docteurisrael@hotmail.fr